

**PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIEGE
COMMISSION DE CONCERTATION ET DE SUIVI**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION PLENIÈRE
DU MERCREDI 6 MAI 2009**

Le 6 mai 2009 s'est déroulée la cinquième réunion de la Commission de concertation et de suivi du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège validé par le Préfet coordonnateur de bassin en février 2004. La réunion était présidée par Monsieur Jean CAMBON, Président du Sméag, et Laurence PUJO, Directrice adjointe de la DDEA de la Haute-Garonne, représentant Monsieur le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, Madame le secrétaire général de la préfecture étant excusée.

L'**objet** de cette réunion plénière était ciblé sur l'actualisation en cours de l'état des lieux du PGE et la présentation des conséquences provisoires de cette actualisation sur deux points :

- la vérification de la pertinence et de la cohérence des valeurs de débits d'objectif d'étiage, sur la base des critères actuellement en vigueur,
- l'actualisation des valeurs de déficits (déséquilibres) aux différents points nodaux du projet de Sdage.

Étaient présents

Au titre du collège des collectivités et leurs établissements publics :

Charles ALOZY	Département de l'Ariège, Directeur des équipements collectifs
Eric CADORE	Département du Gers
Michel BEC	Département du Tarn
Jean CAMBON	Sméag, Président
Michaël GAYE METOU	Département du Gers, Service eau potable
Cécile PEYREY	Département du Lot-et-Garonne
Stéphanie LABATUT	Département de la Haute-Garonne, Chargée de mission
Edouard LAIGNEAU	Région Midi-Pyrénées
Bernard LEROY	Sméag, Chargé de mission
Stéphane MATHIEU	Département du Tarn
Laurent PEREZ	Département de la Haute-Garonne, DADRE
Sophie PRIVAT	SMDEA Ariège, Gestion de la réserve de Montbel
Sylvie ROCQ	Sméag, Directrice générale des services
Xavier ROUJA	SMDEA Ariège, Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel
Jean-Claude TRAVAL	Conseil régional de Midi-Pyrénées, Vice-Président
Blandine VERDIER	Département de la Haute-Garonne, DADRE

Étaient excusés : MM. les présidents des Conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, représentés, MM. Bernard DAGEN conseiller général du Tarn-et-Garonne et maire de Castelsarrasin, Jacques BILIRIT conseiller général du Lot-et-Garonne et Guy SAINT-MARTIN conseiller régional d'Aquitaine, MM. les Maires de Saint-Gaudens et de Saint-Girons, M. le président du conseil général du Gers représenté par ses services, MM. les présidents d'EPI DROPT, du Syndicat intercommunal Louge-Nère-Noue, du Syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze (Smival).

Absents non représentés : Agen, Ax-les-Thermes, Conseils généraux 11, 33 et 65, Communautés urbaines de Bordeaux et du Grand Toulouse, Foix, IAH de la Montagne Noire, Langon, Lavelanet, Muret, Pamiers, représentant du PGE Lot, Ville de Toulouse

Au titre du collège des « usagers et associations » :

Thierry BAQUE	Chambre d'Agriculture du Gers
Daniel BOUBEE	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, représentant le PGE Neste-Gascogne
Bernard BOUSQUET	ADEBAG, représentant les industriels
Olivier CASSOU	Chambre d'Agriculture de la Gironde
Bernard FECHTIG	Représentant les producteurs autonomes électricité d'Adour-Garonne,
Laurent GARMENDIA	FDAAPPMA de l'Ariège, Directeur
Pierre GOULARD	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Johana LAROUSSE	Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (UFBAG), Chargée de mission
Anne-Claire LATRILLE	Chambre d'Agriculture de l'Ariège
Christian LONGUEVAL	Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées
Philippe MARULAZ	Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne
David MOURET	Chambre d'Agriculture de l'Aude
Pascal OSSELIN	Electricité de France, délégation de bassin Adour-Garonne
Olivier PLASSERAUD	FDAAPPMA de la Haute-Garonne
Sylvain ROUMEAU	UMINATE
Chloé WOLFROM	Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

Etaient excusés : Association agréée départementale de pêche professionnelle en eau douce de la Gironde (AADPPED), EDF Aquitaine représentée par la délégation Adour-Garonne, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde, Migado

Absents non représentés : ARPE, CD d'agriculture 65 et 82, CR d'agriculture d'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon, CRCI Aquitaine et Midi-Pyrénées, BRL, Fédération de pêche 46, 65 et 82, Ligues régionales d'aviron et de canoë-kayak Aquitaine et Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, SEPANSO, SHEM

Au titre du collège de l'Etat et de ses établissements publics :

Marie-Pierre BELMONTE	Dreal Midi-Pyrénées
Gilles BERNAD	DDAF du Tarn
Michel BLANC	DDEAA du Tarn-et-Garonne
Hervé BLUHM	Dreal de Bassin
Claude CHOCHON	DDEA du Tarn-et-Garonne, Mise 82, Bureau Police de l'eau
Maryse GANNE	DDAF de la Haute-Garonne, Service police de l'eau
Eric GALIAY	Onéma, Service départemental Ariège et Haute-Garonne
Céline EHLERS	DDEA de l'Aude
Nicolas HEBERT	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Guy JEANNIN	Draaf Midi-Pyrénées, Chargé de mission
Christian JULIA	AEAG, délégué régional à Toulouse
Anne LAURENT	DDEA de l'Ariège
Olivier LOUIS	Dreal Midi-Pyrénées
Laurence PUJO	DDEA de la Haute-Garonne
Laurent RENE	Agence de l'eau, délégation de Toulouse
Jean-Paul RIERRA	DDEA de l'Ariège, SPEMA

Etaient excusés : Mme le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, représentée, Délégation de Bordeaux de l'Agence de l'eau, Préfecture de la région Aquitaine et de la Gironde, Sgar Aquitaine, Diren et Drire Aquitaine, Mise 33, 46 et 47, Cemagref (personne invitée), VNF Toulouse

Absents non représentés : Drass et Drire Midi-Pyrénées, DRE Aquitaine, DDEA 65 et Services de l'Onema en 65

Etaient également présents : Bruno COUPRY et Julien NEVEU du bureau d'études Eaucéa (AMO Sméag)

Documents transmis ou remis en séance :

- Dossier de séance n°D09-005 du 6 mai 2009 (9 pages et 4 annexes)
- Copie du diaporama présenté en séance
- Relevé de conclusions de la précédente réunion plénière du 17 décembre 2008

I- Rappel de la démarche engagée

Lors de la précédente réunion de la Commission de concertation et de suivi avait été abordée la question de l'actualisation ou de la révision du PGE Garonne-Ariège qui entre en 6^e année de mise en œuvre. Depuis, en application de la démarche validée en Commission planification du Comité de bassin, le Sméag a sollicité le 6 avril 2009 l'accord formel du préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne pour l'engagement des travaux de révision du PGE.

→ La réponse du Préfet donnant son accord sur l'engagement de la révision est en cours.

→ Le Sméag diffusera le détail du programme de la révision du PGE qui sera également joint au relevé des conclusions de la séance.

Afin de disposer d'un projet de protocole révisé au 1^{er} trimestre 2011, les démarches d'actualisation et d'évaluation du PGE sur la période 2004-2009 sont engagées. La présente réunion s'inscrit dans cette étape d'actualisation de l'état des lieux du PGE, rendue nécessaire notamment par l'ancienneté du diagnostic initial.

→ Cet exercice est également demandé en raison de la concertation engagée sur le projet de Sdage 2010-2015 qui propose de nouvelles valeurs de DOE sur le périmètre du PGE.

Sur la base d'un diaporama présenté par le Sméag, sont abordés successivement la méthode mise en œuvre dans le cadre du PGE et les conséquences de l'actualisation sur les caractéristiques de l'étiage et sur la pertinence des valeurs de débits d'objectif d'étiage (DOE) du Sdage, et les conséquences de l'actualisation sur les valeurs de déséquilibres.

Le PGE se fonde sur une modélisation de l'hydrologie du fleuve qui nécessite donc d'étudier des chroniques de débits et de déficits sur lesquelles sont effectués des traitements statistiques. La

donnée de base provient de l'hydrologie mesurée aux points nodaux de la Garonne et de ses affluents (donnée Dréal) et de l'**inventaire des usages préleveurs-consommateurs et des réalimentations** (compensation et soutien d'étiage) qui affectent ces points nodaux.

→ **Plus la connaissance collective des différents usages et activités influençant la Garonne est bonne, plus le résultat de la modélisation est robuste.**

→ **Il convient alors de favoriser le partage de l'information et de la connaissance des activités dépendant de la ressource en eau. Le PGE, et ses instances, favorise ces échanges.**

Pour pouvoir vérifier les valeurs de référence de DOE, les déséquilibres (puis déficits résiduels) et en déduire les scénarios de gestion, trois premières étapes sont incontournables :

- l'actualisation des données de l'état des lieux,
- la reconstitution de chroniques de débits « naturels »,
- la prise en compte du poids des pressions actuelles sur les chroniques « naturelles ».

Le détail de la méthode retenue et les principales actualisations effectuées tant au niveau des chroniques de débit que pour l'actualisation des déficits figurent au dossier de séance.

→ **Concernant la prise en compte de l'influence future du PGE du bassin du Tarn, en cours de finalisation, sur les déficits en Garonne, il est convenu qu'une information, complétant le dossier de séance, soit apportée au Conseil général de la Haute-Garonne.**

→ **Celui-ci communiquera également les éléments en sa possession permettant de mieux connaître les usages dépendant de la Garonne, notamment sur la gestion du canal de Saint-Martory et les réserves de compensation des prélèvements agricoles.**

II- Vérification de la pertinence et de la cohérence des valeurs de DOE

Sur la base de l'actualisation réalisée, il s'agit de vérifier dans un premier temps l'évolution des caractéristiques hydrologiques, puis de constater, par rapport à cette référence « naturelle », comment se positionnent les valeurs seuils du projet de Sdage : DOE, seuils d'alerte, seuil de crise.

2.1- Conséquences de l'actualisation sur les caractéristiques de l'hydrologie « naturelle »

Le tableau ci-après présente le résultat des simulations.

Point nodal (DOE et module mesuré par la Dreal)	Indicateur de l'hydrologie d'étiages « naturelle »	Période 1969-1998 en m ³ /s		Période 1969-2008 en m ³ /s	
Valentine (20 m ³ /s et 51 m ³ /s)	VCN ₁₀ 1/5 naturel	18,8		18,2	
	VCN ₃₀ 1/5 naturel		21,4		20,5
	QMNA5 naturel		22,7		21,8
Auterive (17 m ³ /s et 61 m ³ /s)	VCN ₁₀ 1/5 naturel	12,4		11,9	
	VCN ₃₀ 1/5 naturel		15,1		14,4
	QMNA5 naturel		16,9		15,8

Portet-sur-Garonne ¹ (48-52 m ³ /s et 189 m ³ /s)	VCN ₁₀ 1/5 naturel	49,1	47,8
	VCN ₃₀ 1/5 naturel	55,7	53,9
	QMNA5 naturel	60,5	57,8
Verdun (42 m ³ /s et 192 m ³ /s)	VCN ₁₀ 1/5 naturel	48,6	48,6
	VCN ₃₀ 1/5 naturel	57,2	56,2
	QMNA5 naturel	62,6	60,5
Lamagistère (85 m ³ /s et 398 m ³ /s)	VCN ₁₀ 1/5 naturel	82,5	81,3
	VCN ₃₀ 1/5 naturel	93,7	91,6
	QMNA5 naturel	101,2	98,1
Tonneins ² (110 m ³ /s et 607 m ³ /s)	VCN ₁₀ 1/5 naturel	105,0	104,9
	VCN ₃₀ 1/5 naturel	124,4	123,0
	QMNA5 naturel	135,3	132,7

Commentaires :

- Les dernières années hydrologiques (1999-2008) font baisser sensiblement les valeurs caractéristiques de l'étiage « naturel » sur l'ensemble du fleuve. Cette baisse est plus importante à l'amont du bassin où sont constatés des étiages montagnards récents sévères.
- L'intégration du mois de juin à la période d'étiage de référence n'influence pas les résultats car ce n'est pas au mois de juin que s'observent en Garonne les plus faibles débits.

2.2- Analyse des DOE du projet de Sdage

Il s'agit de situer les valeurs de DOE inscrits dans le projet de Sdage 2010-2015 par rapport aux caractéristiques de l'hydrologie « naturelle » à l'étiage. Les DOE sont destinés à préserver l'ensemble des usages ainsi que les fonctions écologiques des cours d'eau.

En l'absence de méthode normalisée permettant de déterminer les besoins réels du fleuve à l'étiage, du type débit minimum biologique, la valeur de DOE est comparée avec les valeurs du débit d'étiage « naturel » : VCN₁₀ et VCN₃₀ quinquennaux et QMNA5 et au module.

Les tableaux ci-dessous illustrent cette comparaison par rapport aux références d'étiage sur la base d'une hydrologie naturelle reconstituée (issue du modèle de simulation du PGE).

Points nodaux existants :

Point nodal (module mesuré par la Dreal)	Indicateur d'étiages naturels (m ³ /s)	DOE	DCR	Remarques
Valentine (51 m ³ /s)	10 % du module	5,1	14	DOE cohérent par rapport aux VCN ₁₀ et ₃₀ DCR fixé à 27 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	18,2		
	VCN ₃₀ 1/5	20,5		
	QMNA5	21,8		
Auterive (61 m ³ /s)	10 % du module	6,1	8	DOE élevé : justifié pour tenir compte de la fonction de compensation de l'irrigation sur l'axe Ariège du réservoir de Montbel DRC fixé à 17 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	11,9		
	VCN ₃₀ 1/5	14,4		
	QMNA5	15,8		

¹ A Portet-sur-Garonne, le DOE est de 48 m³/s, sauf du 15 juillet au 15 septembre où il est de 52 m³/s.

² A Tonneins, le DOE pris en compte est celui proposé par le projet de Sdage, soit 110 m³/s.

Portet-sur-Garonne (189 m ³ /s)	10 % du module	18,9	48-52	27	DOE cohérent par rapport aux VCN ₁₀ et ₃₀ DCR fixé à environ 14 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	47,8			
	VCN ₃₀ 1/5	53,9			
	QMNA5	57,8			
Verdun (192 m ³ /s)	10 % du module	19,2	42	22	DOE faible : justifié pour tenir compte du transfert de débit vers le canal de Garonne et de la consommation nette de l'agglomération DCR fixé à 11 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	48,6			
	VCN ₃₀ 1/5	56,2			
	QMNA5	60,5			
Lamagistère (398 m ³ /s)	10 % du module	39,8	85	31	DOE cohérent par rapport aux VCN ₁₀ et ₃₀ DCR fixé à environ 8 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	81,3			
	VCN ₃₀ 1/5	91,6			
	QMNA5	98,1			
Tonneins (607 m ³ /s)	10 % du module	60,7	110	42	DOE cohérent par rapport aux VCN ₁₀ et ₃₀ DCR fixé à environ 7 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	104,9			
	VCN ₃₀ 1/5	123,0			
	QMNA5	132,7			

Commentaire : Les valeurs de DOE du Sdage restent cohérentes avec les valeurs de VCN₁₀ et VCN₃₀ quinquennaux « naturels ». A Verdun et Auterive, elles sont corrigées des influences du contexte local (respectivement le prélèvement du canal de Garonne et la gestion de la réserve de compensation de Montbel).

Nouveaux points nodaux :

Point nodal (module mesuré par la Dreal)	Indicateur d'étiages naturels (m ³ /s)		DOE	DCR	Remarques
Garonne à Marquiefave (proposition Sdage)	10 % du module		« 34 »	18	DOE à diminuer pour tenir compte de la diminution de débit due au prélèvement du canal de Saint-Martory DCR fixé à 15 % du module quinquennal sec
	VCN ₁₀ 1/5	28,7			
	VCN ₃₀ 1/5	32,5			
	QMNA5	34,1			
Ariège à Foix (39,8 m ³ /s)	10 % du module	4,0	« 11 »	8	DOE proposé par le Sdage DCR fixé à environ 20 % du module
	VCN ₁₀ 1/5	9,3			
	VCN ₃₀ 1/5	10,7			
	QMNA5	11,8			
Garonne au Bec d'Ambés (station théorique)	10 % du module		111	44	Station théorique, en aval du bassin de la Garonne, permettant des bilans hydrologiques avec la Dordogne et vis-à-vis du fonctionnement de l'estuaire
	VCN ₁₀ 1/5				
	VCN ₃₀ 1/5				
	QMNA5				

Commentaires :

- Les propositions de points nodaux sur la Garonne à Marquiefave et au Bec d'Ambés sont conformes au PGE Garonne-Ariège, sur le principe et la localisation.
- La proposition d'un point nodal sur l'Ariège à Foix fait référence à l'arrêté du 9 novembre 2007 relatif au renouvellement de la concession hydroélectrique de Pradières.

→ Concernant Marquiefave :

- Il est souhaité des précisions quant à la fonction attendue de ce nouveau point nodal. S'agit-il d'un point nodal avec un objectif de débit à tenir (comme à Portet-sur-Garonne) ou bien d'un seuil de gestion pour une ressource en eau (comme à Auterive pour le réservoir de Montbel).

- La valeur de DOE proposé par le projet de Sdage semble élevée au regard de l'hydrologie « naturelle » quinquennale (VCN₁₀ de 28,7 m³/s et VCN₃₀ de 32,5 m³/s). En première approche, une valeur de 28 m³/s semble mieux dimensionnée, sans préjuger des discussions à intervenir sur la question.

➔ Concernant le DOE du Bec d'Ambés : La valeur proposée par le Sdage de 111 m³/s est conforme aux propositions initiales du PGE Garonne-Ariège. Elle est en adéquation avec les débats intervenus au sein de la Commission locale de l'eau du Sage estuaire (réunion de la CLE du 2 juillet 2009). Cependant, vis-à-vis des conditions de fonctionnement de l'écosystème fluvio-estuarien, elle ne remplace pas la nécessaire cohérence à trouver entre l'estuaire et la gestion des grands bassins versants (Dordogne et Garonne qui ont leurs propres outils de gestion).

2.3- Propositions et voies d'amélioration de la démarche

Il est pris acte que le projet de Sdage intègre, pour l'essentiel, les propositions formulées dans le cadre du PGE Garonne-Ariège de février 2004 et que ces dernières restent cohérentes par rapport aux résultats d'actualisation.

En première approche, les deux ajustements qui seraient nécessaires sont :

➤ sur le DOE de Marquefave en Haute-Garonne

La proposition d'un point nodal intermédiaire en Garonne amont, entre Valentine et Portet-sur-Garonne, est prise en compte. Il convient de noter que le point nodal a été déplacé. Prévu initialement sur la commune de Boussens, en aval immédiat du Salat, il est proposé par le Sdage sur la commune de Marquefave en aval de l'Arize.

- Ce déplacement est pertinent au regard notamment du réseau hydrographique naturel et artificiel de ce secteur de Garonne et d'une hydrométrie très influencée par le prélèvement du canal de Saint-Martory et par une activité hydroélectrique au fil de l'eau.
- Un ajustement de la valeur proposée pour le DOE (34 m³/s) est nécessaire pour tenir compte du prélèvement du canal de Saint-Martory (8 à 9 m³/s en juillet) qui modifie l'hydrologie de l'aval. En première approche, une valeur de DOE de 28 m³/s semble plus cohérente (à vérifier).

➤ sur le DOE de Foix

Le Sdage propose un nouveau point nodal et DOE à Foix. Sa fonction serait de servir de référence à l'application de l'article 24 du titre de concession de la chute hydroélectrique de Pradières en Ariège, signé le 9 novembre 2007 (transparence aux débits entrants sur les retenues du 1^{er} juillet au 31 octobre).

Enfin, le projet de Sdage propose (disposition E3) de lancer des études pour préciser les différentes valeurs de débits de référence à la lumière du fonctionnement qualitatif des écosystèmes aquatiques, des effets prévisibles du changement climatique et de l'évolution constatée de l'hydrologie naturelle.

Si une telle démarche peut être prise en compte dans le cadre de réunions du PGE, les nouvelles valeurs qui pourraient en résulter ne seront officialisées que dans le cadre d'une nouvelle révision du Sdage, après 2015.

Il est proposé qu'un groupe thématique soit constitué dans le cadre des travaux de révision du PGE Garonne-Ariège pour faire des propositions en la matière. Le groupe thématique initialement intitulé « Prospective » est élargi et devient le groupe « **Prospective et Quantité-qualité** ».

III- Conséquences de l'actualisation sur les valeurs de déficit

Les nouvelles valeurs de déséquilibres quinquennaux et décennaux sur la Garonne et ses affluents sont présentées en **annexe 4 au dossier de séance**. Ils sont calculés avant compensation (tableau 1) et après compensation et avant soutien d'étiage Garonne (tableau 2).

Le tableau ci-dessous présente un extrait de ces résultats en comparaison aux valeurs du précédent PGE (tableau en regard de la page 9/17 du préambule du PGE). Seules les valeurs de déficits **quinquennaux**, aux cinq points nodaux de Garonne et sur l'Ariège, sont représentées. Elles sont comparées aux valeurs de **DOE** et de **seuils d'alerte**.

Déséquilibres AVANT compensation et soutien d'étiage Garonne – Période 1970-2006 Avec influence du PGE Tarn (scénario 21/25 m ³ /s à Villemur-sur-Tarn)					
Point nodal	Déséquilibres quinquennaux				Remarques
	PGE initial		Nouvelles valeurs		
Valentine					Augmentation importante des déséquilibres sur Valentine et Auterive. Elle est due à l'ajout des années 1999 à 2006, avec des manteaux neigeux faibles et une fonte précoce, entraînant des fins de printemps et débuts d'été peu abondants.
Seuil en m ³ /s	20	16	20	16	
Volume de déficit	5,6	0,0	8,3	0,8	
Auterive					
Seuil en m ³ /s	17	14	17	14	
Volume de déficit	22,0	10,0	31,5	16,7	
Portet-sur-Garonne					
Seuil en m ³ /s	52	41	52	41	
Volume de déficit	45,0	15,0	57,1	17,7	
Verdun					Données non validées
Seuil en m ³ /s	42	34	42	34	
Volume de déficit	56,0	25,0	54,9	27,1	
Lamagistère					Diminution du déséquilibre due à la prise en compte de l'effet bénéfique du PGE Tarn
Seuil en m ³ /s	85	68	85	68	
Volume de déficit	113,0	49,0	89,6	32,6	
Nouvelle valeur de DOE sur Tonneins					
Tonneins					Stabilité du déséquilibre liée notamment la nouvelle valeur du DOE dans le projet de Sdage 2010-2015.
Seuil en m ³ /s	100	80	110	88	
Volume de déficit	100,0	40,0	108,5	40,3	

Commentaires :

- Les dernières années hydrologiques (1999-2006) font augmenter les valeurs de déséquilibres quinquennaux en Garonne amont et en Ariège.
- A Lamagistère, la prise en compte de l'influence future du PGE du bassin du Tarn fait baisser le déséquilibre

Remarques :

- Les valeurs de déséquilibres à Verdun-sur-Garonne ne sont pas validées.
- Les travaux de révision du PGE Garonne-Ariège permettront de mieux intégrer l'influence des PGE du bassin du Lot et PGE « Neste-Gascogne ». Ils permettront également d'actualiser les chroniques à partir des séries récentes 2007 et 2008.

IV- Conclusion

Il est confirmé que la révision du PGE Garonne-Ariège est engagée selon une méthodologie et un calendrier en cours d'établissement qui seront joints au présent relevé de conclusions, la lettre du préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne donnant son accord formel étant en cours de signature.

Les premiers éléments d'actualisation de l'état des lieux du PGE Garonne-Ariège abordés lors de cette séance plénière constituent une première contribution de la Commission de concertation et de suivi du PGE à la concertation engagée sur le projet de Sdage Adour-Garonne 2010-2015.

Seront également joint au relevé de conclusions, la composition des groupes thématiques chargés de travailler sur l'actualisation du nouvel état des lieux du PGE et sur son évaluation pour la période 2004-2009, dont les réunions débiteront avant l'été.

La prochaine réunion plénière du PGE Garonne-Ariège pourrait se tenir d'ici six mois (courant octobre).

Les pièces jointes au présent relevé de conclusions sont téléchargeables sur le site Internet du Sméag :

- Copie du diaporama présenté,
- Rapport de suivi du PGE 2006-2007,
- Bulletin d'information n°1 du PGE et Info-Garonne n°17 traitant de la révision du PGE,
- Dossier de séance de la réunion plénière du 6 mai 2009,
- Programme de la révision du PGE,
- Composition du Comité de concertation et de suivi du PGE Garonne-Ariège et de ses instances.